

# CHUZELLES

## informations



Janvier – février 2006

n° 82

### Le mot du maire....



Au revoir Gilbert, la commune vient de perdre son « Monsieur Patrimoine ». Gilbert ROCHE était cultivé, réfléchi mais surtout passionné. Il savait communiquer et était à l'écoute de tous. Il a été pendant deux mandats 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire de la commune de Chuzelles mais aussi fondateur et président de CHUZELLES, HISTOIRE et PATRIMOINE. Il a su mettre en valeur notre patrimoine et, avec ses amis, s'est dévoué sans compter pour sa commune et ses habitants. Merci Gilbert.

Vous avez été informés par la télévision et la presse de l'évolution de la grippe aviaire. Je vous invite à lire l'article et les consignes données sur cette épidémie dans le bulletin. Si vous êtes concernés, merci de remplir et de retourner en Mairie la déclaration jointe. Il faut être attentif à l'évolution de ce phénomène sans pour autant dramatiser et supprimer les volailles de nos assiettes.

Le tri de nos ordures ménagères est actuellement plus que nécessaire. Les statistiques montrent que le volume à traiter ne baisse pas suffisamment. La Communauté d'Agglomération du Pays Viennois a édité une plaquette « je consomme mieux, je trie plus » afin de nous guider dans notre vie quotidienne. Il en va de notre environnement, de notre vie future et de notre argent.

## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 JANVIER 2006

L'an deux mille six, le vingt janvier, le Conseil Municipal de la commune de CHUZELLES, dûment convoqué, s'est réuni en session publique ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Gilles BOURGUIGNON, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Date de convocation du Conseil Municipal : 16 janvier 2006

**PRESENTS :** MM. BOURGUIGNON Maire, ALLARD, NAVARRO, BROUZES,  
Mmes : TERRIER, CARRET, MOREL, ODRAT, SYLVAIN, AURIC

**EXCUSES :** A. GODET donne pouvoir à M. MOREL  
A.CASTRO donne pouvoir à G. NAVARRO  
R. PRAS donne pouvoir à M.T. CARRET

**ABSENTS :** D. CAMUZET  
G. DI RUZZA

**SECRETAIRE :** M. MOREL

La séance est ouverte à 20 heures 20.

**Approbation compte rendu du conseil municipal du 16 décembre 2005 :**

Le compte rendu du conseil municipal du 16 décembre 2005 est approuvé par 12 voix pour et 1 abstention.

**◆ Délibérations**

**N°01 : S.E. 38 : route du stade : travaux sur les réseaux de distribution publique d'électricité :**

Suite à la demande de la commune, le Syndicat Energies de l'Isère (S.E.38) a étudié la faisabilité de l'opération, concernant des travaux sur les réseaux de distribution publique d'électricité, intitulée

Collectivité Commune de Chuzelles  
Affaire n°05.216.110.FPR  
Dissimulation HTA/BT route du stade.

Sur la base d'une étude sommaire réalisée en lien avec les élus et le concessionnaire, les montants prévisionnels sont les suivants :

- |  |           |
|--|-----------|
| 1 - le prix de revient prévisionnel TTC de l'opération est estimé à :                      | 103 964 € |
| 2 - le montant total de financement externe serait de :                                    | 69 071 €  |
| 3 - les frais de maîtrise d'ouvrage du SE38, inclus dans le prix de revient, s'élèvent à : | 4 172 €   |
| 4 - la contribution aux investissements s'élèverait à environ :                            | 30 722 €  |

Afin de permettre au SE38 de lancer la réalisation des études détaillées, il convient de :

- prendre acte de l'avant-projet et du plan de financement initiaux, étant précisé que après études et avant tout démarrage de travaux, ils seront à nouveau présentés ;
- prendre acte de l'appel de contribution pour ce projet qui se fera en deux temps.

Après délibération, le conseil municipal, par 11 voix pour, 1 voix contre et 1 abstention, émet un avis favorable.

**N°02 : S.E. 38 : route du stade : travaux sur le réseau France Télécom :**

Suite à la demande de la commune, le Syndicat Energies de l'Isère (S.E.38) a étudié la faisabilité de l'opération, concernant des travaux sur les réseaux de France Telecom, intitulée

Collectivité Commune de Chuzelles  
Affaire n°05.216.110.FPR  
Dissimulation HTA/BT route du stade.

Sur la base d'une étude sommaire réalisée en lien avec les élus et l'opérateur, les montants prévisionnels sont les suivants :

- |  |          |
|--|----------|
| 1 - le prix de revient prévisionnel TTC de l'opération est estimé à :                      | 34 040 € |
| 2 - le montant total de financement externe serait de :                                    | 5 500 €  |
| 3 - les frais de maîtrise d'ouvrage du SE38, inclus dans le prix de revient, s'élèvent à : | 1 366 €  |
| 4 - la contribution aux investissements s'élèverait à environ :                            | 27 174 € |

Afin de permettre au SE38 de lancer la réalisation des études détaillées, il convient de :

- prendre acte de l'avant-projet et du plan de financements initiaux, étant précisé que après études et avant tout démarrage de travaux, ils seront à nouveau présentés ;
- prendre acte de l'appel de contribution pour ce projet qui se fera en deux temps.

Après délibération, le conseil municipal, par 11 voix pour, 1 voix contre et 1 abstention émet un avis favorable.

**N°03 : S.E. 38 : les pins : travaux sur les réseaux de distribution publique d'électricité :**

Suite à la demande de la commune, le Syndicat Energies de l'Isère (S.E.38) a étudié la faisabilité de l'opération, concernant des travaux sur les réseaux de Distribution Publique d'Electricité, intitulée

Collectivité Commune de Chuzelles  
Affaire n°05.216.110.FPR  
Renforcement Poste « Les Pins ».

Sur la base d'une étude sommaire réalisée en lien avec les élus et le concessionnaire, les montants prévisionnels sont les suivants :

- 1 – le prix de revient prévisionnel TTC de l'opération est estimé à : **70 038 €**  
 2 – le montant total de financement externe serait de : **56 542 €**  
 3 – les frais de maîtrise d'ouvrage du SE38, inclus dans le prix de revient, s'élèvent à : **2 811 €**  
 4 – la contribution aux investissements s'élèverait à environ : **10 686 €**

Afin de permettre au SE38 de lancer la réalisation des études détaillées, il convient de :

- prendre acte de l'avant-projet et du plan de financements initiaux, étant précisé que après études et avant tout démarrage de travaux, ils seront à nouveau présentés ;
- prendre acte de l'appel de contribution pour ce projet qui se fera en deux temps.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable.

**N°04 : C.L.E.T. ( Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges ) :**

Il est rappelé qu'à chaque fois qu'un équipement ou un service communal est transféré à la C.A.P.V., la C.L.E.T.(Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges) doit se prononcer sur le montant financier à retenir sur la Dotation de Compensation Communale. Les conseils municipaux doivent approuver cet avis à la majorité qualifiée.

Le Conseil Municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales, Vème partie « Coopération Locale », et notamment les dispositions du livre II (La Coopération Intercommunale) titre 1,

Vu l'article 1609 Nonies C du code général des impôts, Vu les arrêtés interpréfectoraux instituant la Communauté d'Agglomération du Pays Viennois et définissant ses compétences,

Vu les délibérations du 29 septembre 2005 déclarant l'intérêt communautaire de la piscine d'Eyzin Pinet et du soutien financier à l'office du tourisme du pays viennois, Vu la délibération du 6 décembre 2005 portant remboursement par la CAPV au syndicat Rhône-Gier des travaux de voirie effectués sur la commune de Saint-Romain-en-Gal,

Vu l'avis de la C.L.E.T. du 14 décembre 2005 et son annexe, document de synthèse ci-joint,

DELIBERE à l'unanimité :

Article 1 : l'avis de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges du 14 décembre 2005 est approuvé,

Article II : après définition de l'intérêt communautaire pour les 3 opérations citées en objet, l'attribution de compensation de la commune s'élève pour les années :

2006 : 70 842 €                      2008 : 89 517 €  
 2007 : 80 179 €                      2009 : 89 517 €

Article III : Monsieur le Maire est autorisé à signer tout document, toute pièce administrative ou comptable s'y rapportant et plus généralement à faire le nécessaire.

**Délibération : achat d'une saleuse :**  
**Cette délibération est retirée de l'ordre du jour. Le conseil municipal prend acte du montant qui sera inscrit au Budget Primitif Communal 2006.**

**N°05 : Participation A.L.I. (Animateur Local d'Insertion) :**

Il convient à la commune de participer au financement du poste d'Animateur Local d'Insertion, pour lequel la commune de Pont-Evêque a passé une convention avec le Conseil Général de l'Isère pour les années 2005 et 2006 et suivantes dans l'attente d'une solution adaptée à l'intercommunalité de ce poste.

Chaque commune bénéficiaire de ce service doit participer aux frais de fonctionnement au prorata du nombre de dossiers suivi par l'A.L.I. au titre de chaque année.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, émet un avis favorable et inscrit la dépense au compte 6558 du Budget Communal 2006.

**Délibération : Paiement des charges foncières pour l'achat d'un terrain à Saint-Maxime :**  
**Cette délibération est retirée de l'ordre du jour. Le conseil municipal prend acte.**

**N°06 : Don de l'association « LA SEVENNE » :**

L'association « La Sévenne » a arrêté son activité. Le Président, après consultation des derniers membres du bureau de l'association, désire faire don de l'argent liquide restant, à la commune pour un bon usage.

Les membres de l'association la Sévenne seront tenus informés de la répartition de la somme.

Le Conseil Municipal remercie cette association pour le travail accompli et le don effectué au profit de la collectivité

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité, accepte le don de cette association.

**N°07 : Avenant au marché de la cure :**

Suite à la régularisation concernant le marché de la cure, il y a lieu d'apporter une modification à l'avenant approuvé par la délibération n°91 du conseil municipal du 16 décembre 2005, à savoir :

- lot n°5 : Entreprise PELLET :  
 moins-value : -535,25 € H.T. soit -640,16 € T.T.C.  
 soit un montant total pour ce lot de -640,16 € T.T.C.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, émet un avis favorable.

## **◆ COMPTES-RENDUS COMMISSIONS COMMUNALES ET SYNDICATS INTERCOMMUNAUX :**

### **SYSTEPUR (Station d'Épuration) :**

Pour financer les travaux d'extension des locaux de la station d'épuration, le SYSTEPUR, contracte auprès de la Caisse d'Épargne Rhône-Alpes Lyon un prêt d'un montant de 400 000 € d'une durée de 15 ans dont le remboursement débutera en 2007.

Le transport et le traitement des boues vers un site de compostage (marché SAUR) restent la dépense de fonctionnement la plus importante, estimée à environ 525 000 € H.T. Ce chiffre est susceptible de varier en fonction de la quantité de boues produite.

Cette dépense représente environ un tiers du budget global d'exploitation.

### **RHONE PLURIEL :**

Une rencontre destinée aux différents utilisateurs des T.I.C. (Technologies de l'Information et de la Communication) a eu lieu le 10 janvier 2006 à la C.A.P.V. Le Président de Rhône Pluriel a rappelé que depuis octobre 2003, Rhône Pluriel travaille à l'élaboration de son futur CDPRA (Contrat de Développement de Pays de Rhône-Alpes). De nombreux forums et réunions ont eu lieu : au total 1030 personnes ont été associées à la préparation du CDPRA.

Lors de cette rencontre, les actions souhaitées concernaient : la formation sur place pour l'utilisation des différents sites Internet, l'accès à l'informatique pour tous, et en ce qui concerne les collectivités une uniformité des logiciels.

Tous les participants aux rencontres sur les territoires des six établissements publics de coopération intercommunale seront conviés à une restitution finale en juillet 2006.

### **Syndicat Intercommunal des eaux du nord de vienne :**

Le syndicat effectue une modélisation de la totalité de son réseau pour mieux connaître les besoins (dimensionnement des réservoirs, maillages), pour garantir un approvisionnement par différents circuits propres au syndicat ou vers l'extérieur avec des interconnexions avec d'autres syndicats.

### **Sécurité :**

- ◆ la mise en place d'un Plan Communal de Sauvegarde (P.C.S.) avec l'aide des services de l'Etat est vivement recommandée ;
- ◆ une méthodologie (document unique) est proposée pour les interventions et les procédures administratives en mairie ;
- ◆ un point sera fait sur l'avancement du dossier hygiène et sécurité avec l'A.C.M.O. (Agent Chargé de la Mise en Œuvre des règles d'hygiène et de sécurité).

### **Voirie :**

Une pétition des riverains du hameau des Dauphines au sujet de la sécurité de la R.D.36 a été adressée au Conseil Général de l'Isère.

La réponse du Conseil Général arrivée fin décembre 2005 précise : plus de contrôles de vitesse, et proposition de ses services techniques pour un marquage au sol d'une ligne continue (interrompue au droit des accès) pour éviter les dépassements.

### **PARFER :**

Réunis en Assemblée Générale Extraordinaire le 12 janvier 2006, les membres de PARFER ont étudié le courrier adressé par le Ministre à l'association le 6 décembre 2005 et la décision ministérielle du 26 décembre 2005 par laquelle le fuseau A est retenu, à savoir celui dont le tracé se situe le plus à l'ouest.

Les membres de PARFER contestent cette décision ministérielle et décident d'engager un recours devant les juridictions administratives.

Un communiqué de presse reprenant tous ces éléments sera distribué pour information à tous les chuzellois.

### **Gestion durable de l'eau dans les 4 vallées du bas dauphiné :**

Diligentée par le Syndicat Hydraulique des 4 Vallées du Bas Dauphiné, une réunion à l'intention des maires des communes adhérentes du syndicat a été tenue récemment.

Elle avait pour but de présenter le dossier de la gestion de l'eau (étude stratégique) instruit par le bureau d'étude AGORA Diagnostic Développement. Ce dossier très complet est le fruit d'un travail de plus d'un an qui a réuni tous les acteurs de l'eau : agriculteurs, industriels, PME/PMI, pêcheurs, riverains et propriétaires d'étangs, maires des Vallées de l'Amballan, Géronde, Gère, Sévenne et Véga.

Il s'agit d'un projet ambitieux avec un coût conséquent pour les communes adhérentes.

### **Syndicat Intercommunal de Vienne et sa région pour la Réalisation d'un Centre d'Aide par le Travail avec foyer d'hébergement (SIRCAT) :**

Lors de la dernière réunion, les points suivants ont été abordés :

- débat d'orientation budgétaire : participation des communes identique,
- approbation du Budget Primitif,
- calendrier prévisionnel des travaux sur le site de Malissol,
- point sur les Centres d'Aide par le Travail (C.A.T.).

### C.A.P.V. :

#### Commission finances :

Lors de la dernière commission, les points suivants ont été abordés :

- ♦ présentation des budgets global et annexes, dont certains postes sont en augmentation comme la collecte des ordures ménagères,
- ♦ de nouvelles compétences sont à prendre en compte : compétence tourisme et compétence assainissement (S.P.A.N.C.),
- ♦ acquisition de bus,
- ♦ la dotation de solidarité communautaire s'élève à 20427 €.



### DIVERS :

#### Déneigement :

Une saleuse plus grande et plus complète a été commandée en remplacement de celle que possédait la commune et qui a subi de nombreuses casses et une usure importante.

Deux agriculteurs interviennent sur toute la commune pour le déneigement, dont un qui fait sa 1<sup>ère</sup> expérience cet hiver.

La commune fait appel également aux Etablissements ROMET pour saler ou sabler notamment les routes des Martinières et des Serpaizières, là où les camions peuvent passer, le reste de la commune incombant aux 2 agriculteurs. Les employés communaux s'occupent des bâtiments communaux (devant la mairie, devant les écoles, devant les commerces, parking de l'église, parking du mille-club...).

#### Bilan sur les vœux :

A Chuzelles, le bilan est plutôt positif, même si globalement il semble qu'il y ait eu moins de personnes que l'an dernier. Les panneaux d'information ont toujours beaucoup de succès.

Les élus chuzellois ont répondu aux invitations de vœux dans les autres communes du pays viennois.

#### Courrier au Conseil Général :

Une demande avait été faite au Conseil Général par la commune afin de racheter le bâtiment préfabriqué le plus récent (2002) de l'école.

Le Conseil Général a répondu qu'un bâtiment démontable (préfabriqué) mis à disposition peut être racheté « dès lors qu'il a 12 ans d'âge après un contrôle technique préalable par les services du Département ». De plus, seuls les bâtiments démontables datant de 1997 et après pourront être vendus après 12 ans d'âge, les matériaux amiantifères étant présents jusqu'en 1996.

### CAUE (Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement) : réunion :

Le conseil municipal a rencontré des représentants du C.A.U.E. pour mieux connaître leurs missions et notamment les services qu'ils peuvent apporter à la collectivité.

#### Résidence Le Belvédère :

Un courrier du syndic des copropriétaires de la résidence Le Belvédère est arrivé en mairie concernant des problèmes de nuisances et dégradations provenant de jeunes qui s'installent dans l'escalier de la résidence.

Le syndic souhaite que tout soit mis en œuvre afin d'assurer la tranquillité des résidents.

Le maire a demandé à la policière municipale de suivre ce dossier de près.

#### Courrier Inspecteur Education Nationale de Vienne :

Monsieur l'Inspecteur de l'Education Nationale demande, afin que Madame la Directrice de l'école élémentaire puisse assurer pleinement son rôle de représentante de l'institution scolaire,

- l'aménagement d'un bureau spécifique, différencié de la salle des maîtres, qui lui permettrait d'accueillir l'ensemble des partenaires de l'école ;
- la connexion aux différents modes de communication (téléphone et Internet) dans ce même bureau.

Dans l'extension du groupe scolaire, une salle avec placards réservée aux enseignants est prévue. Il conviendra à Madame la Directrice de s'organiser avec son équipe pour l'utilisation de cette salle.

En ce qui concerne le téléphone et Internet, cette demande a déjà été prise en considération par l'architecte.

Un courrier de réponse sera adressé à Monsieur l'Inspecteur de l'Education Nationale dans ce sens.

#### Classe de mer :

Une classe de mer d'une semaine est organisée pour les élèves des classes de CM1 et CM2 en avril 2006 au Cap Fréhel en Bretagne, d'un coût total de 21 000 €. Afin de limiter la participation des familles, les deux enseignants concernés sollicitent une subvention exceptionnelle de 1 500 € de la part de la commune. Leur demande sera étudiée dans le cadre de l'élaboration du budget communal.

**Assainissement Vilette-de-Vienne – Chuzelles – Vienne :**

Tous les propriétaires concernés par la traversée de cette conduite d'assainissement ont assisté à la réunion organisée par la commune de Chuzelles le vendredi 20 janvier 2006 en mairie.

Le cabinet Merlin, mandaté par le Syndicat des 4 Vallées, a donné des explications techniques aux personnes présentes et répondu à leurs questions afin de permettre la signature des conventions de passage dans les meilleures conditions. Les propriétaires ont fait part de leurs souhaits dans ce dossier. Les conduites devraient se trouver entre 2 et 5 mètres de profondeur environ.

Le conseil municipal de Chuzelles est solidaire avec la vallée de la Sèvenne sur ce projet.

- vendredi 10 février 2006 à 19 h. 00 à Chuzelles : réunion municipalité ;
- mercredi 15 février 2006 à 20 h. 00 à Chuzelles : réunion d'information sur la canalisation de transport de gaz ;
- vendredi 24 février 2006 à 20 h. 00 à Chuzelles : conseil municipal ;
- samedi 20 mai 2006 à Chasse-sur-Rhône : concours de boules des élus.

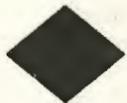
L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 0 h. 30.

Le Maire,

G. BOURGUIGNON

**REUNIONS – INVITATIONS :**

- samedi 28 janvier 2006 à 11 h. 00 à Eyzin-Pinet : cérémonie de pose de 1<sup>ère</sup> pierre de 9 logements locatifs ;



**COMPTE-RENDU  
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 FEVRIER 2006**

L'an deux mille six, le vingt-quatre février, le Conseil Municipal de la commune de CHUZELLES, dûment convoqué, s'est réuni en session publique ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Gilles BOURGUIGNON, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Date de convocation du Conseil Municipal : 20 février 2006

**PRESENTS :** MM. BOURGUIGNON Maire, ALLARD, NAVARRO,  
Mmes : TERRIER, MOREL, SYLVAIN, AURIC,

**EXCUSES :** D. BROUZES donne pouvoir à G. NAVARRO  
M.T. ODRAT donne pouvoir à A. SYLVAIN  
D. CAMUZET  
R. PRAS  
M.T. CARRET  
A. CASTRO

**ABSENTS :** G. DI RUZZA  
A. GODET

**SECRETAIRE :** M. MOREL

Le quorum n'étant pas atteint, la réunion du conseil municipal ne peut pas avoir lieu.  
Monsieur le Maire annule la présente séance.

Le prochain conseil municipal se réunira le 29 mars 2006 à 19 heures.



# INFORMATIONS COMMUNALES

## Emplois saisonniers

La mairie de Chuzelles dans le cadre des emplois de vacances d'été recherche pour le service technique :

- 1 personne pour le mois de juillet
- 2 personnes pour le mois d'août

Ces emplois s'adressent en priorité aux jeunes de notre commune âgés de plus de 18 ans.

Le permis de conduire est nécessaire.

Si vous êtes intéressés, veuillez adresser votre lettre de candidature au secrétariat de la mairie avant le 30 avril 2006.

## Plaques de rues et numérotation

A compter du 13 mars 2006 la société FEUR, mandatée par la mairie, procédera à la mise en place des plaques de rues sur toute la commune.

Ces plaques seront apposées soit sur les façades des maisons en accord avec les propriétaires, soit sur un poteau scellé prévu à cet effet.

Ensuite, à partir du 27 mars deux agents municipaux procéderont à la mise en place des numéros de voirie.

Ceux-ci seront apposés soit sur la façade, soit sur la boîte aux lettres, soit sur un pilier de portail, soit sur un mur de clôture.

Si vous souhaitez que votre numéro soit apposé sur un endroit particulier de votre habitation, merci de contacter la mairie.

Caractéristiques des plaques :

- Ecriture bleue sur fond beige
- Dimensions : 10 x 15 cm

## Inscriptions école maternelle

**Pour les enfants nés en 2003 – 2002 – 2001**

Les lundis : 6,13 et 20 mars  
Les vendredis : 10,17 et 24 mars  
de 11h30 à 12h30  
  
Le vendredi : 24 mars  
de 16h30 à 18h00  
  
Le samedi : 11 mars  
de 8h30 à 11h30

**Se présenter avec :**

- \* le livret de famille
- \* un certificat de domicile (délivré par la mairie) ou une facture d'électricité, d'eau...
- \* un certificat médical (pour la première scolarisation)
- \* le carnet de santé (vaccination : BCG)

## Vente de bureaux en bois de l'école élémentaire

Le changement de mobilier de l'école élémentaire a débuté. Les enfants du CM2 et du CM1 disposent de nouveaux bureaux et de nouvelles chaises.

Nous proposons à la vente une partie des anciens pupitres de ces classes. Les Chuzellois intéressés peuvent venir les retirer le samedi 8 avril 2006, de 8h00 à 11h00, à la mairie.

Le prix du pupitre est fixé unitairement à 15 €.

Le produit de cette vente sera affecté au budget communal et servira en priorité à l'école.

Description des pupitres :

Pupitres doubles, plateau en bois, sièges joints aux bureaux. Armatures en tube métallique vert.

Ce mobilier sera vendu en l'état.

# **C.C.A.S – Centre Communal d'Actions Sociales**

## **Repas annuel des aînés**

Le repas annuel, offert par la municipalité de Chuzelles à ses aînés, s'est déroulé le dimanche 12 février 2006 au « mille club »

Les invités, accueillis par des membres du conseil municipal, après avoir tester le kir, se sont installés à table pour découvrir et déguster le menu du jour concocté par le traiteur (120 repas servis).

Servi par les élus, le repas a été apprécié de tous...

Si les discours du maire et du président du « club des anciens » n'ont que partiellement freiner « le coup de fourchette », le « trou chuzellois » et le trio d'animateurs ont eu un effet euphorisant et dynamisant.

Merci au trio qui a permis à certaines personnes d'exprimer leur talent, et pour l'accompagnement tardif de fin d'après-midi pour les participants au rangement et au nettoyage de la salle.

Il est agréable de constater qu'il est encore possible de passer de bons moments ensemble dans un esprit de convivialité et dans une ambiance chaleureuse.



Rendez vous l'année prochaine....

\*44 personnes de plus de 75 ans (15 couples et 14 personnes seules ) ne participant pas au repas ont bénéficié d'un panier garni pour les fêtes de fin d'année en décembre 2005.

## **CCAS Informations et rappels**

### **Contact en mairie :**

Mr P Allard

☎ : 04 74 57 90 97

Permanence mardi et jeudi matin à partir de 10h30

Vendredi après-midi à partir de 17 h  
ou sur rendez-vous

### **Assistante sociale de secteur :**

Mme Jurdic

Centre d'action médico-social (CAMS)

218 ave François Mitterrand

38670 Chasse sur Rhône

Télé : 04 78 73 00 10

Fax : 04 72 49 02 13

### **Service de soin infirmier à domicile (SSIAD)**

Hôtel de ville BP 126 38209 Vienne cedex

Télé : 04 74 85 86 25

### **Centre départemental de santé du conseil général de l'Isère**

Télé : 04 76 12 12 85

04 74 31 50 31

### **Allo maltraitance des personnes âgées (ALMA)**

ALMA Isère BP1256

38205 Grenoble cedex

Télé : 04 76 84 06 05

### **Centre Local d'Information et de Coordination Gérontologique (CLIC)**

CLIC de l'Isère Rhodanienne

Hôtel de ville 38200 Vienne cedex

Télé : 04 74 48 30 32

### **Télé -alarme :**

Renseignements en mairie

Actuellement cinq personnes bénéficient de ce service sur la commune.

## Environnement



A l'initiative de la commission « Fleurissement », le Conseil Général organisera une soirée diaporama le :

**vendredi 24 mars 2006 à 19h00 au Mille Club**

La commission « Fleurissement » sera heureuse de vous y accueillir



**L'influenza aviaire est une maladie très grave qui peut affecter toute espèce d'oiseaux.**

Cette maladie virale peut, dans des conditions exceptionnelles de contacts étroits et répétés, être transmise directement de l'oiseau malade à l'homme et provoquer une maladie appelée alors « grippe aviaire ».

Une documentation est jointe à ce bulletin pour répondre à vos questions.

Éleveurs et détenteurs  
de volailles et d'oiseaux :  
l'influenza aviaire ou grippe  
aviaire vous concerne

## SECURITE PISCINE

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2006, les propriétaires de piscines enterrées non closes, privées, à usage individuel ou collectif doivent obligatoirement équiper leur piscine d'un dispositif de sécurité normalisé visant à prévenir le risque de noyade.

Le non-respect des dispositions relatives à la sécurité des piscines est puni de 45 000 € d'amende. Les personnes morales peuvent être déclarées responsables pénalement, dans les conditions prévues par la loi.

Les constructeurs ou installateurs de piscine doivent fournir à leurs clients une note technique indiquant les dispositifs de sécurité normalisés retenus, **au plus tard à la date de réception de la piscine.**

**4 normes sur les éléments de protection pour piscines enterrées, non closes, privées, à usage individuel ou collectif, existent :**

- Barrières de protections et moyens d'accès au bassin
- Systèmes d'alarme
- Couverture de sécurité et dispositif d'accrochage
- Abris (structures légères et/ou vérandas) de piscines.

**Toute personne, désireuse d'avoir les articles de loi et les décrets d'application pourra les consulter en mairie.**

**LA SECURITE DE NOS ENFANTS DEPEND DE CES INSTALLATIONS.  
PENSEZ-Y !**

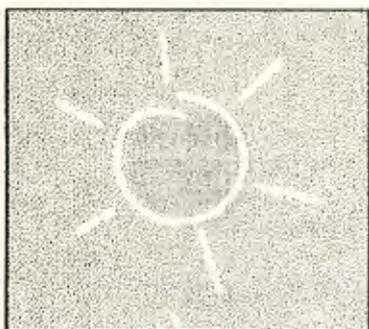


# INFORMATIONS INTERCOMMUNALES

## TADEO ; le service de transport à la demande

Depuis le 1er janvier 2002 notre commune fait partie de la Communauté d'Agglomération du Pays Viennois (CAPV).

En 2003, les élus des 18 communes ont pris différentes mesures significatives afin d'améliorer sensiblement vos conditions de transport, c'est ainsi qu'est né TADEO, le service de transport à la demande.



### TADEO:

- vous habitez une des 18 communes
- votre commune n'est pas, ou pas assez, desservie par les lignes de cars du département
- vous souhaitez vous déplacer en direction de Vienne ou Pont-Evêque, ou du centre de Chasse pour les habitants des quartiers excentrés de cette commune.

### COMMENT ?

- Vous réservez votre trajet par un simple appel téléphonique, au plus tard à 17h00 la veille de votre déplacement, au **0810 414 909** (du lundi au vendredi de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00)
- Vous choisissez un horaire d'aller et de retour dans le tableau horaire qui vous sera proposé
- Un véhicule (minibus ou taxi) vous prend en charge à l'arrêt le plus proche de votre domicile pour vous conduire à la destination demandée (les arrêts sont signalés au sol par un soleil et un n°), s'il n'en existe pas près de chez vous, prévenez nous). Votre retour est assuré de la même façon.

### QUEL TARIF ?

- **1,50 €** le trajet (quel que soit le véhicule)

### OU TROUVER UN GUIDE HORAIRE ?

- Au service accueil de votre mairie



TADEO, un service pratique et accessible à tous.

TADEO : **0810 414 909**. Une hôtesse répondra à toutes les questions que vous vous posez.

TADEO, pour être au bon endroit, au bon moment....



## PÊLE - MELE

### Mairie - 38200 CHUZELLES

Tel : 04 74 57 90 97

Fax : 04 74 57 43 08

E.mail : [mairie-chuzelles@wanadoo.fr](mailto:mairie-chuzelles@wanadoo.fr)

Site internet : [www.mairie-chuzelles.fr](http://www.mairie-chuzelles.fr)

#### Horaire d'ouverture au public :

Mardi et jeudi : 8 h30 – 11 h30

Mercredi : 10h00 – 11h30

Vendredi : 16h00 – 19h00



### COMMUNIQUE DE PRESSE

#### Cette année la déclaration d'impôt arrive en mai ... et sera pré-remplie

La déclaration que vous recevrez à domicile au mois de mai prochain sera pré remplie. En effet elle comportera, le montant des salaires, des retraites, des allocations de chômage et des indemnités journalières dont l'administration a déjà connaissance. Vous n'aurez plus qu'à vérifier ces sommes. Si elles sont inexactes ou incomplètes, vous les corrigerez dans des cases prévues à cet effet.

Les autres rubriques de la déclaration sont inchangées et devront être complétées dans les conditions habituelles (ex : revenus fonciers, charges déductibles, réductions d'impôt, ...).

Comme par le passé, vous signerez et renverrez votre déclaration, au centre des impôts dont vous dépendez.

Cette déclaration pré-remplie sera également disponible sur internet. De la même manière, si les internautes sont d'accord avec les chiffres pré-renseignés et s'ils n'ont aucune information complémentaire à apporter, il leur suffira de valider. Sinon, ils effectueront les corrections nécessaires et compléteront leur déclaration.

### Agenda des manifestations

#### mars 2006

- 10 AG - Comité des fêtes
  - 12 Coinche - Trait d'union
  - 13 Festival d'humour enfants - municipalité
  - 17 AG - Vigilance
  - 20 Festival d'humour
  - 24 Fleurissement - Conseil Général
  - 25 Caramantran - Sou des écoles
  - 26 Repas - FNACA
- AG: Assemblée Générale

#### Avril 2006

- 08 Concert - Ecole de musique
- 09 AG - FNACA
- 14 vente de fleurs - Sou des écoles
- 14 Concert - Chorale « La clé des chants »
- 15-17 Exposition - Arts et Loisirs à Gogo
- 28 Randonnée de nuit - AFR

#### mai 2006

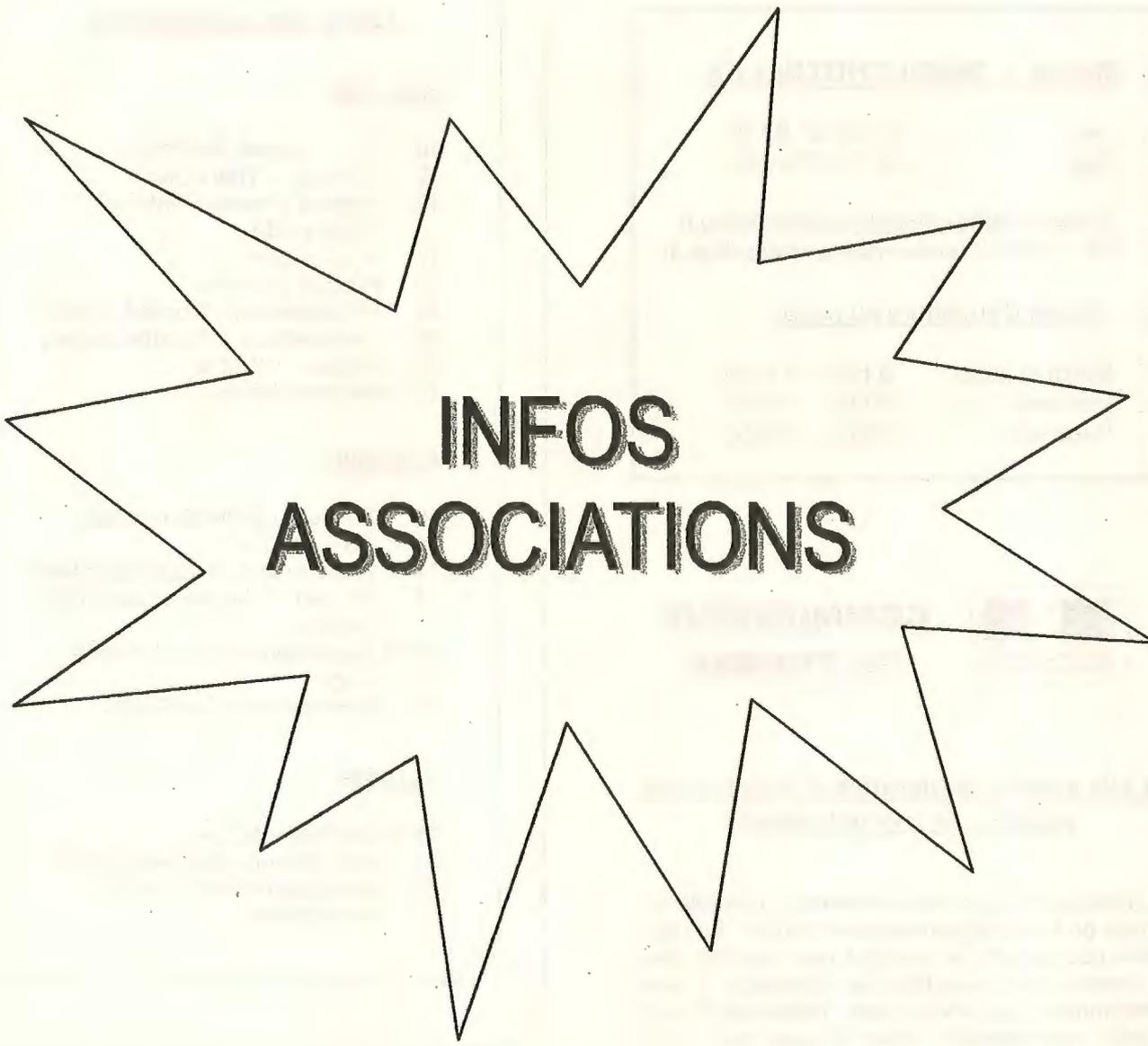
- 13-14 Ball trap - ACCA
- 21 vide grenier - Sou des écoles
- 28 fêtes des mères - AFR / municipalité

Les imprimés pré-remplis seront envoyés à partir de fin avril aux contribuables qui auront tout le mois de mai pour renvoyer leur déclaration ou déclarer par internet (délai spécial jusqu'en juin).

Attention : Il s'agit toujours d'un système déclaratif.

Il est donc inutile de vous rendre ou de téléphoner à votre service des impôts en février ou mars.

L'information et l'aide à la déclaration seront assurés par les services des impôts au cours du mois de mai dans les mêmes conditions que les années précédentes.



# **INFOS ASSOCIATIONS**

**Les articles des associations (au format d'une demi-page) sont à faire parvenir en mairie  
avant le 20 des mois pairs.**

**La rédaction de ces articles est laissée à l'initiative de chaque association.**

**L' Harmonie de Seyssuel-Chuzelles**

**vous invite à son concert**

**SAMEDI 25 MARS 2006**

**Salle des Fêtes de Seyssuel**

**20h30**

**Avec la participation de**

**L' Harmonie "Les Enfants de l'Ozon"**

**Direction : Patrick MANGE**

**et Christian FOURNIER et ses Limonaires**

**dans un duo inédit**

### **Sou des Ecoles**

Ne manquez pas nos prochains rendez-vous :

- **samedi 25 mars à 11h:** défilé de Caramentran et tirage de la Tombola
- **vendredi 14 avril à 15h devant l'école:** vente de plants de fleurs, légumes et arbustes à repiquer
- **dimanche 21 mai:** vide grenier



**La chorale "la clé des chants"**

**vous invite à son concert**

**VENDREDI 7 AVRIL 2006**

**Eglise de Chuzelles**

**20h30**

**Avec la participation de**

**la Maîtrise de Givors**

Pour faire suite à notre précédent concert du 4 Novembre dernier, nous recevrons la maîtrise de Givors, chorale d'enfants travaillant sous l'égide du conservatoire de Givors et placée sous la direction de Pierre VALLIN

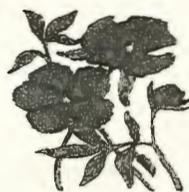
### **Chuzelles, Histoire & Patrimoine**

Au revoir Gilbert,

Par un matin de février  
Gilbert Roche s'en est allé  
Homme érudit, au contact chaleureux  
A le regretter, nous sommes nombreux.

Au patrimoine il a beaucoup donné  
De son savoir et de son temps  
Sans doute non assez apprécié  
Parmi nous il restera présent.

Son œuvre nous allons continuer  
Avec vous Chuzellois qui, nous l'espérons  
Viendront nous rejoindre, nous aider  
Il en serait heureux, nous le lui devons.



ECOLE DE MUSIQUE SEYSSUEL-  
CHUZELLES  
**CONCERT de PRINTEMPS**



SAMEDI 8 AVRIL après-midi  
CHUZELLES - Mille Club

Venez nombreux...



**Arts & Loisirs à Gogo**

EXPOSITION PEINTURE

**huile, aquarelle, Pastel**

Week-end DE PÂQUES

Du 15 au 17 avril 2006

CHUZELLES

Salle du Mille Club



Les membres de l'association vous  
présentent leurs travaux

Samedi 15 avril 2006 de 14 h à 18 h  
Dimanche 16 et Lundi 17 de 10 h à 18 h

Entrée libre

retrouvez-nous sur <http://www.artsetloisirsagogo.com>

# **ASSOCIATION FAMILIALE DE CHUZELLES**

## **LES PRINCIPAUX RENDEZ-VOUS DE 2006**

### **RANDONNÉES PEDESTRES**

**samedi 8 avril (après-midi) : LOIRE SUR RHONE (69)**

**dimanche 14 mai (journée) : St GENEST MALIFAUX (42)**

**dimanche 2 juillet (journée) : LES LANCES DE MALISSARD (38)**

**dimanche 24 septembre (journée) : BARRAGE DE GRANGENT (42)**

**dimanche 22 octobre (matinée) : YSERON (69)**

**MARCHE DE NUIT : vendredi 28 avril**

**FÊTE DES MÈRES : dimanche 28 mai**

**RALLYE CHAMPÊTRE : dimanche 11 juin**

**TOURNOI DE PING-PONG : fin d'année (date à préciser)**

**NOUVEAUTE**

Bulletin tiré à 800 exemplaires  
et distribué dans chaque foyer de Chuzelles  
N° 82 Dépôt légal – février 2006